

Arrest du Parle^r

Qui

Du 22^{bre} 1494.

Leunday 22^{bre} 1494. au Conseil ou
 estoient Messieurs de :

• Messire Jean de la Yacquerie
 Chevalier Premier President, • M.
 N. Draetzel, • M. • Schambour, • M.
 J. augerou, • M. T. Des fontaines
 • M. Ja. Chambeilan, • M. S.
 Bandoit, • M. S. de Neufbourg
 • M. G. Vandeturd, • M. J. de la
 Place, • M. G. Ubalde.

228
Puis la requeste baillee aux
Presidens du Parlement iceluy
vucant par les Breuets ouvrierz
et moymoyez de la moymoye de
chaalon du fermem de france
par laquelle ils requeroient que
tout ce qui a esté fait par le
generaux de la justice des aydes
au prejudice des arrests provisions
et execution & iceux soit casse
adnullé et mis au neant a toute
moins seron tenuz en suspens
et surceance toute execution et
contraintes emanées desquaux
et autres quelcun. Pour jusqua
ce que par elle autrement en fut
ordonné ou le substitue ou
Procureur general du Roy, et aussy
l'auocat en Royaux & Generaux.

Lesd. Presidens ont ordonné
et ordonnem. que les parties

mettront leurs arrets. Provisions
privileges revocations &c &c que
nous avons creues La Cour de
Paris la s^{te} Martin pour par elle
en ordonner comme il appartenra
fait le 22^e ybre.

